



Échéancier de paiement 50% - 50%*

- 50 % du prix de la propriété (TTC) à la signature du contrat préliminaire de vente dans les 30 jours suivant le paiement des frais de réservation.
- 50% du prix de la propriété (TTC) dans les 15 jours précédant la signature du titre de propriété.

* Un seul échéancier de paiement disponible pour le projet Eternity dont la construction a débuté en juillet 2007.